

Rapport de Contrôle de l'Autorité Concédante SDEEG

Service Public de Distribution d'Electricité
Année 2021

Le SDEEG, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, a signé son nouveau contrat de concession pour une durée de 30 ans avec Enedis et EDF.

Le syndicat a confié à ENEDIS, par le biais de ce contrat de concession, l'exercice de la mission de service public relative au développement et à l'exploitation du réseau de distribution HTA/BT ainsi que la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés à EDF, pour le compte des communes adhérentes.

Dans le cadre de son devoir de contrôle du délégataire, conformément à l'article L2224-31 du CGCT, le SDEEG a souhaité analyser la qualité de l'énergie distribuée ainsi que les modalités de déploiement du compteur LINKY.

L'objectif poursuivi est de disposer d'une photographie fiable, claire et exhaustive sur les thèmes évoqués ci-dessous.

Contexte et objectifs de la mission

- ➔ Du point de vue technique : l'âge des ouvrages, la surveillance et la maintenance des infrastructures, la fréquence des incidents.
- ➔ Du point de vue comptable et financier : analyse de l'actif concédé immobilisé, investissement global par usager desservi, investissements réalisés par le concessionnaire, régularité des écritures comptables.
- ➔ Le service rendu : qualité de la fourniture, suivi des réclamations.
- ➔ Avoir une vision du service public de l'électricité sur chaque commune.
- ➔ Contrôler ENEDIS quant au déploiement de LINKY.

1. Généralités

1.1 Le contrat

Nature du contrat	Concession de service public
Nom du concessionnaire	ENEDIS/EDF
Date de signature	28 Octobre 2021
Durée de la concession	30 ans

1.2 Les principales caractéristiques de la concession

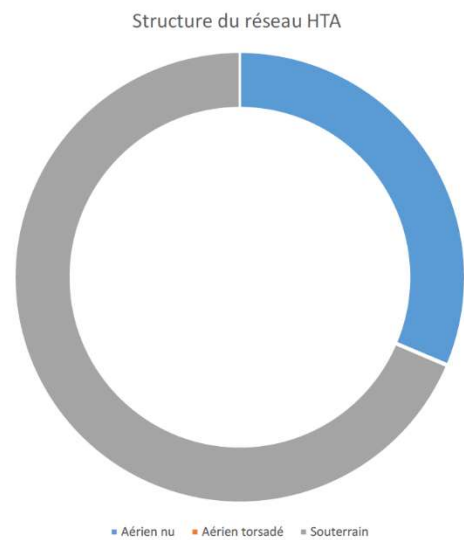
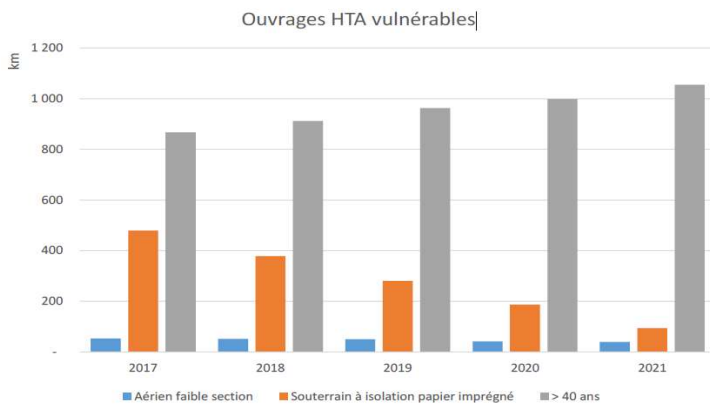
	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Nombre de communes dans la concession	275	275	275	275	275
Nombre postes sources alimentant la concession	50	50	50	50	50
Usagers HTA	923	927	932	942	933
Usagers BT	426 987	437 240	447 274	462 086	457 477
Longueur du réseau HTA (km)	6 484	6 527	6 581	6 628	6 660
Nombre de postes de transformation	9 514	9 621	9 698	9 777	9 873
Longueur du réseau BT (km)	9 388	9 475	9 624	9 756	9 866
Longueur du réseau HTA + BT (km)	15 872	16 002	16 205	16 384	16 526

2 Les ouvrages

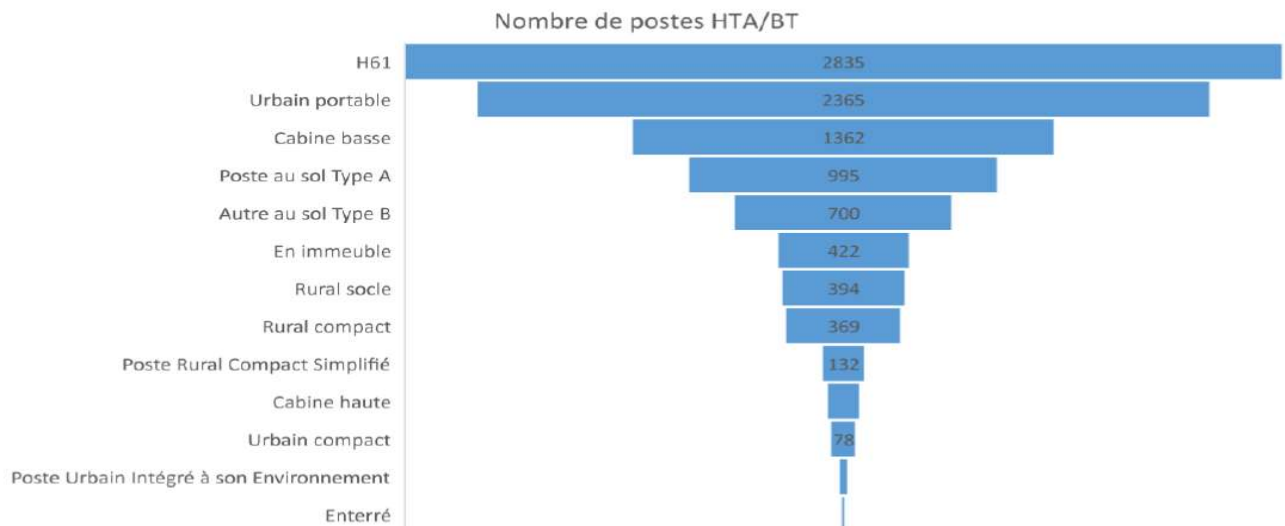
Au 31 décembre 2021, le patrimoine de la concession est composé de 6 660 km de lignes HTA (dont 4 611 km souterrain) et de 9 866 km de réseau BT (dont 4 736 km souterrain), soit une longueur totale du réseau de distribution électrique de 16 526 km.

9 873 postes de transformation permettent de transformer la HTA en BT.

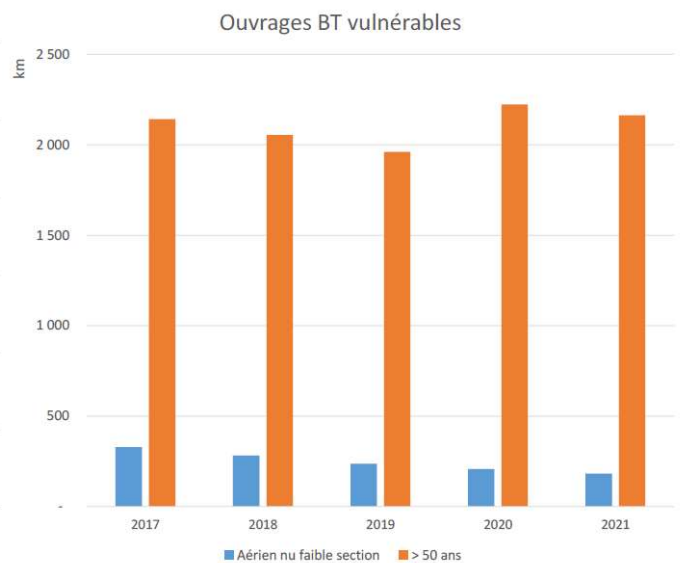
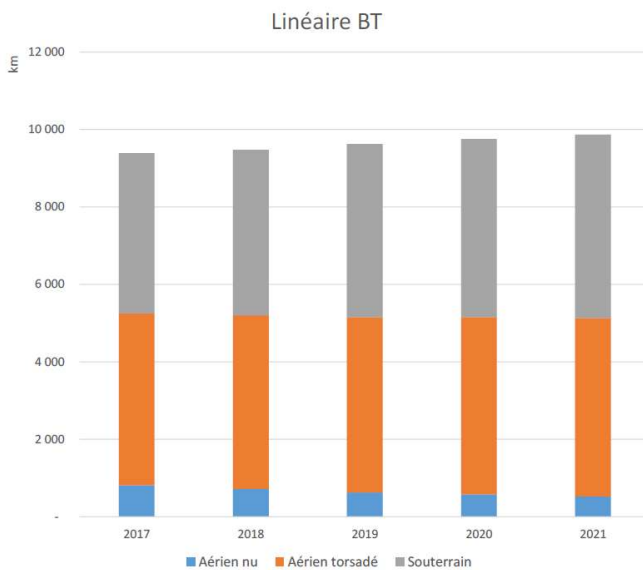
2.1 Le réseau HTA



2.2 Les transformateurs HTA/BT



2.3 Le réseau BT

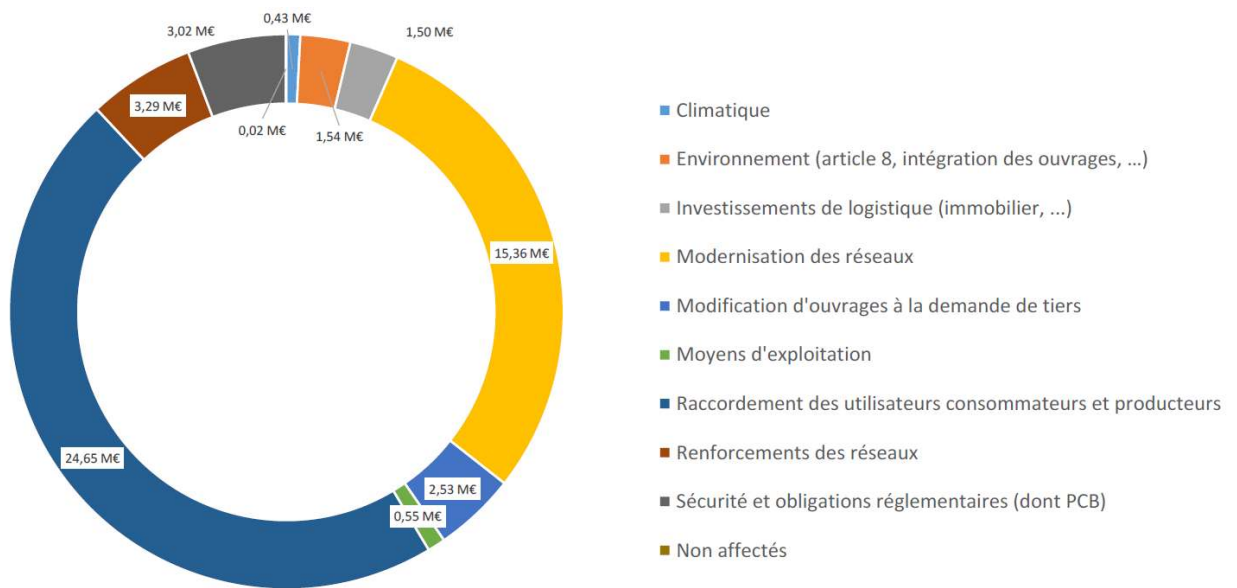


A surveiller !

Concernant les lignes BT, 5 % est en réseau aérien fils nus, majoritairement en milieu rural.

La caractéristique de cette technologie est sa sensibilité aux aléas climatiques, ce qui perturbe la qualité de distribution et justifie une attention particulière, de la part du SDEEG.

3 Les investissements



Les raccordements représentent la plus grande part des investissements en 2021. Ces investissements ne sont pas délibérés, et dépendent de la dynamique du territoire, notamment pour les raccordements de parcs de production EnR. Plus de 15 millions d’euros ont été investis en 2021 dans la modernisation du réseau, afin d’accompagner la transition énergétique des territoires.

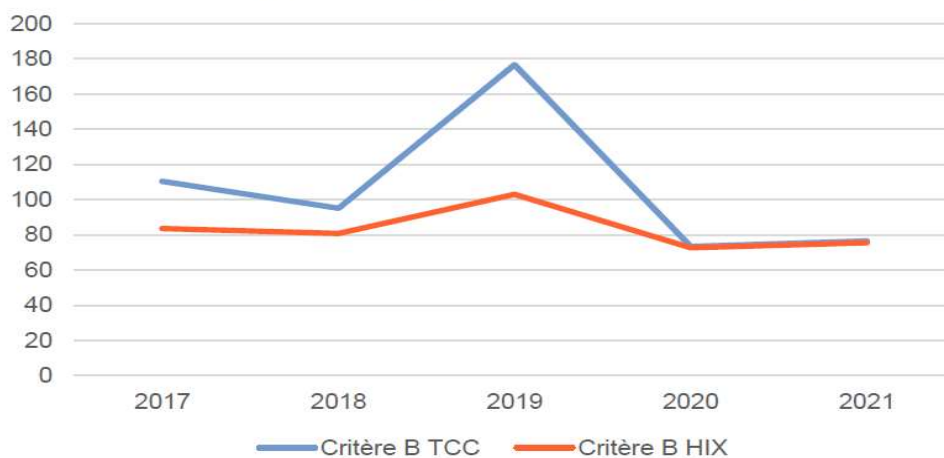
4 Qualité de l’électricité

4.1 - Qualité de l’alimentation électrique

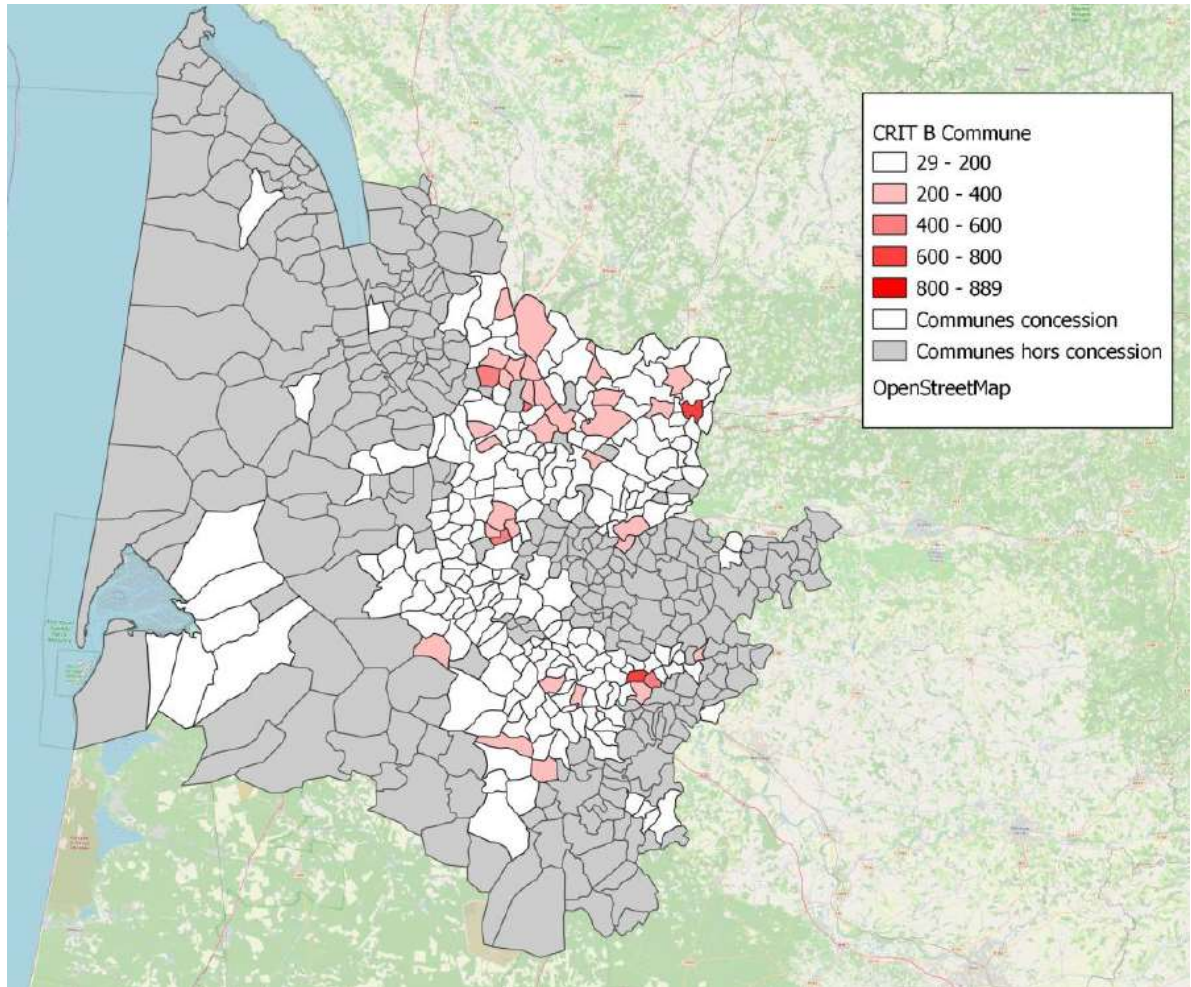
En 2021, aucun événement exceptionnel n’a été déclaré sur le territoire de la concession.

Le critère B toutes causes confondues hors incidents exceptionnels est stable depuis 2015. Le critère B toutes causes confondues est, quant à lui, en augmentation (76.4 min en 2021 soit +4% par rapport à 2020), en particulier en 2019. Cela signifie que le réseau est sensible aux événements exceptionnels, notamment aux tempêtes. Un enfouissement plus important des réseaux permettrait de réduire le critère B exceptionnel.

Evolution du critère B au fil des ans (min)



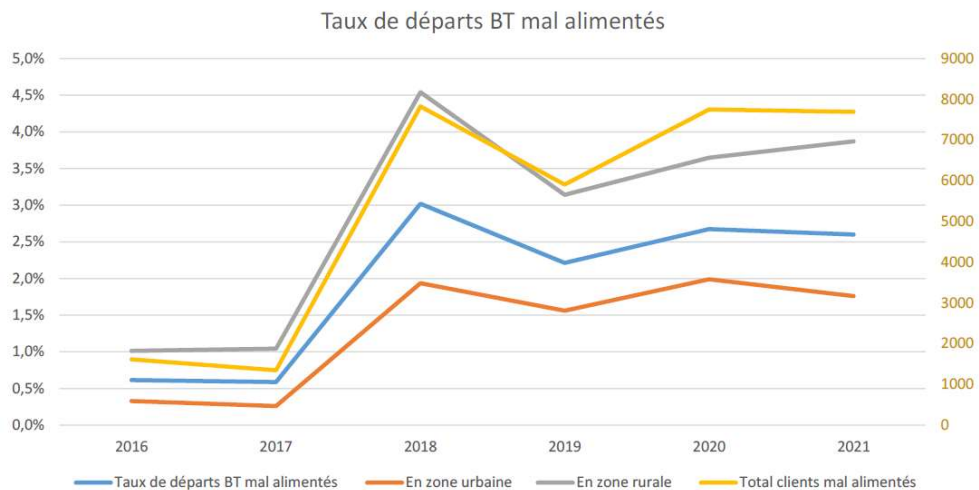
Il est à noter que le temps de coupure de la concession SDEEG (76.4 min) demeure supérieur à la moyenne national (59.9 min). L’objectif poursuivi à travers le nouveau contrat de concession est de situer à un niveau inférieur ou égal à la moyenne nationale.



4.2 - Continuité de la fourniture

Le nombre de clients mal alimentés, tout comme le taux de départs mal alimentés ont fortement augmenté depuis 2018. Il s'agit du nombre de clients qui subissent, théoriquement, un niveau de tension hors de la norme de 230 V \pm 10%.

Cela est dû au changement d'hypothèse de la méthode de calcul (méthode GDO) et au déploiement massif des compteurs communicants qui permettent d'affiner les estimations statistiques qui déterminent ces informations.



5 Compteur LINKY

Le SDEEG est particulièrement vigilant quant aux modalités de déploiement du compteur LINKY réalisé par Enedis.

Les compteurs Linky ont ainsi été déployés en masse sur le territoire de la concession depuis 2016. L'année 2021 marque la fin de cette phase de déploiement en masse.

Au 31 décembre 2021, 413 141 compteurs Linky ont été posés sur le territoire de la concession, sur un total de 459 703 compteurs, soit 89,9%. 412 038 compteurs sont ouverts à tous les services et 8 301 concentrateurs sont en service.

Enedis a identifié 7146 cas de GRIP (Gestion et Résolution des Interventions Problématique) sur le territoire de la concession. Les GRIP correspondent à des cas complexes techniques ou autres (cadenassage du compteur, reprise totale du branchement nécessaire, ...)

L'impact sur les augmentations de puissance est basé sur la situation de 2016, ce qui exclut de l'analyse d'autres évolutions tendancielle de la puissance souscrite.

Le patrimoine lié à Linky s'élève désormais à 6 769 k€.

Avec la fin du déploiement en masse et en raison d'un faible taux de compteurs ancienne génération restants, la CRE et Enedis ont repensé les modes de gestion des usagers par rapport à la relève.

En 2023-2024, la CRE a validé une facturation supplémentaire de 8,48€ HT, tous les deux mois, appliquée aux clients n'ayant pas fournis leur index 12 mois.

A partir de 2024, la facturation sera étendue à tous les clients possédant encore un ancien compteur (montant non fixé à ce jour).

Afin de compenser les surcoûts liés à la relève des compteurs non communicants.

Dorénavant, le déploiement du compteur Linky est confronté à deux enjeux majeurs :

- Finaliser la pose des compteurs Linky sur le parc ancienne génération.
- Demander aux clients de nous fournir leurs index autorelevés, afin de maintenir une bonne performance et d'assurer cette mission vis-à-vis des fournisseurs, dans l'attente du remplacement de leur compteur par un compteur Linky.

